

Déclaration de la commission exécutive du SNUDI-FO 43 réunie en visio conférence le mercredi 8 avril

25 des 27 participants à la Commission Exécutive du SNUDI FO 43 en visio conférence



LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS URGENTES C'EST MAINTENANT

Malgré le confinement, la Commission Exécutive du SNUDI-FO 43 s'est réunie en visioconférence le mercredi 8 avril. Les 27 membres présents ont affirmé que c'est maintenant que les autorités publiques devaient satisfaire les revendications. C'est ce que veulent les personnels du 1^{er} degré.

C'est pourquoi la CE du SNUDI FO 43 se félicite du succès rencontré par la pétition intersyndicale FNEC FP FO, FSU et SE UNSA de Hte Loire pour que soit organisé dès maintenant le dépistage systématique de tous les personnels et avant toute consigne de reprise des cours. La CE rappelle que c'est la solution préconisée par l'OMS et qui fait ses preuves en Corée du Sud ou en Allemagne.

La CE appelle tous les collègues syndiqués ou non syndiqués à signer cette pétition. Il est réglementairement de la responsabilité de l'État employeur de veiller sur la santé de ses agents.

De plus pour la commission exécutive, il n'est pas acceptable que la crise sanitaire soit utilisée par le gouvernement pour remettre en cause des éléments essentiels du statut de fonctionnaire et du code du travail, à commencer par le droit à congés et la durée légale de travail portée à 60 h par semaine.

De la même manière, il n'est pas acceptable que le ministère mette en place le télétravail sans veiller à ce que les dispositions notifiées dans le décret de 2016 ne soient respectées (maximum de 3 jours d'utilisation/semaine)

Avec notre confédération FORCE OUVRIERE, avec la FNEC FP FO, avec notre UD FO, la CE exige l'abrogation immédiate des ordonnances gouvernementales et s'oppose à toute transcription dans la fonction publique comme le ministère de la fonction publique de l'Éducation Nationale tentent de le faire par exemple chez les personnels administratifs en remettant en cause la prise et la date des congés, en particulier pour les vacances d'été.

La commission exécutive reprend donc à son compte le communiqué commun des Union Départementale FO, CGT avec la FSU, Solidaire, les Gilets jaunes et le réseau lycéen de Haute Loire intitulé « *Pour protéger la santé et la sécurité de toutes et de tous, toujours dans l'unité pour les revendications !* »

Dans la situation actuelle, la CE estime que le gouvernement doit répondre en urgence aux revendications des salariés, à commencer par celles des personnels de santé et de de tous ceux et celles qui assurent les services publics et les missions essentielles aux besoins vitaux.

Comme dans les autres secteurs, l'Éducation Nationale n'est pas épargnée (remise en cause du Bac et poursuite des réformes qui détricotent les statuts et le cadre républicain de l'école, poursuite des suppressions de postes dans les lycées, les collèges et d'administratifs, aucune mesure de protection ou de suivi médical des personnels,...) Pourtant dans le contexte actuel, il est urgent de constater que les orientations des divers gouvernements de destruction des services publics sont à l'origine de la crise sanitaire actuelle. Il est donc urgent de stopper net ces orientations et de remettre au centre de l'action publique la défense des hôpitaux publics, de l'Éducation Nationale et des autres services publics.

La commission exécutive enregistre l'annulation des 6 suppressions de postes de professeurs des écoles en Haute-Loire pour la rentrée prochaine, décision qui démontre que le projet initial était néfaste. Pour autant, le compte n'y est pas ! Une dotation nulle ne permettra pas d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves dans le département. Elle estime donc nécessaire de poursuivre l'action départementale contre toute fermeture de poste et de classe et pour toutes les ouvertures nécessaires. La CE se félicite de la déclaration FNEC FP FO, FSU, SE UNSA dans laquelle les organisations syndicales revendiquent qu'il n'y ait pas de fermetures et que les ouvertures nécessaires soient décidées.

Afin de porter les revendications et de faire un état des lieux précis des difficultés rencontrées dans les établissements qui accueillent des enfants (matériels de protection, nettoyage des locaux, gestion des élèves, suivi médical des personnels) et celles liées à la mise en œuvre de la « continuité pédagogique », au télétravail, à la surcharge de travail, en particulier des directeurs, engendrés par la situation, la commission exécutive appelle les personnels de l'Education Nationale à continuer de faire remonter tous les problèmes au SNUDI-FO 43. Pour la CE, le confinement avec travail scolaire à domicile va continuer à creuser les inégalités entre élèves dans la lignée des réformes déjà prises concernant la remise en cause de l'enseignement spécialisé, des AESH, les cp dédoublés etc ...

La commission exécutive rappelle également sa demande d'abrogation du protocole PPCR et de la loi de transformation de la fonction publique qui remet en cause les prérogatives des CAPD en matière de contrôle des promotions et mutations des personnels. Les entretiens de carrières ne pouvant être effectués, la commission exécutive estime que la seule solution est de rétablir immédiatement les promotions sur la base de l'ancienneté générale de service.

En ce qui concerne les AESH, la commission exécutive constate que le ministère ne suspend pas l'application de la loi Blanquer. Elle condamne la décision de rattacher les AESH aux PIALs en les empêchant de faire des vœux sur des établissements. Elle estime que la revendication pour que ces personnels soient nommés sur des écoles à l'année et puissent postuler sur des postes précis communiqués avant la fin de l'année scolaire, reste plus que jamais prioritaire.

En conclusion pour la commission exécutive du SNUDI-FO 43 , l'heure est à la satisfaction de nos revendications et certainement pas l'heure de constituer une union nationale au profit de la finance et en soutien au gouvernement.

- **Le dépistage systématique et généralisé, la mise à disposition de masques et de toutes les protections,**
- **le respect des règles en matière de télé travail,**
- **la garantie du respect des dates de congés et l'abrogation des ordonnances gouvernementales**
- **L'annulation de toutes les suppressions de postes et l'ouverture des classes et postes nécessaires,**
- **le rétablissement des promotions sur la base de l'ancienneté de service**
- **L'annulation des prélèvements pour fait de grève.**

La CE du SNUDI FO appelle les personnels à participer aux réunions d'informations syndicales par visio conférence :

- **Secteur de Brioude/Paulhaguet le jeudi 16 avril à 18h**
- **Secteur Sainte Florine le vendredi 17 avril à 17h**
- **Secteur Monistrol/Yssingaux le jeudi 16 avril à 16h**
- **Le Puy le vendredi 17 avril à 18h**

La CE du SNUDI-FO appelle les AESH à participer à la réunion d'informations syndicales spéciale AESH par visio conférence :

Lundi 20 avril à 14h

Les réunions se tiendront par l'intermédiaire de l'application zoom.

Pour participer aux réunions il faut télécharger le logiciel sur zoom.us

Les liens pour vous connecter aux réunions vous seront adressés dans les plus brefs délais.